

internet.mairie

Technologies de l'Information & Collectivités
LOCALES

Lettre bimensuelle

LE CADRE JURIDIQUE DES RÉSEAUX EN FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'ABONNÉ EN ZONES TRÈS DENSES CLARIFIÉ

La cour d'appel de Paris s'est prononcée, le 19 janvier, sur l'offre d'accès à la partie terminale des lignes en fibre optique de France Télécom, dans un différend qui l'opposait à Bouygues Télécom. Ce dernier contestait les conditions dans lesquelles l'opérateur historique lui proposait d'accéder à son réseau de fibre à l'abonné (FTTH), qu'il jugeait "discriminatoires, déséquilibrées et non équitables". L'offre de France Télécom prévoyait que le *raccordement palier* (liaison entre le logement et la colonne montante) soit réparti, à égalité, entre les opérateurs bénéficiant d'un accès pérenne à son réseau en fibre et l'opérateur commercial réalisant ce raccordement. Considérant que ce partage pouvait représenter une barrière pour un nouvel opérateur à faible part de marché, l'Arcep avait **fixé à 90% les coûts à la charge de l'opérateur commercial**, par une décision du 16 novembre 2010. Dans son arrêt, la cour considère que cette répartition proposée par l'Arcep était équitable. Elle estime aussi que l'Arcep était fondée à imposer, à France Télécom, un cofinancement de son réseau *a posteriori*, limitant ainsi son droit de propriété, dans la mesure où il était justifié par des motifs d'ordre public économique et en contrepartie d'une juste rémunération.

RÉSEAUX EN FIBRE DES OPÉRATEURS HORS DES ZONES TRÈS DENSES : 300 MILLIONS D'€ DE PRÊTS

Le Gouvernement lance un appel à manifestations d'intérêt, doté de 300 millions d'euros de prêts, destiné aux opérateurs déployant un réseau à très haut débit hors des zones très denses, dans les trois prochaines années. Début 2011, les opérateurs ont annoncé qu'ils engageraient, d'ici cinq ans, et achèveraient, d'ici dix ans, le déploiement de réseaux à très haut débit dans près de 3 600 communes regroupant 57 % des foyers. Ces prêts à long terme (jusqu'à 15 ans) accompagneront la construction de ces réseaux. Chaque année, le démarrage effectif des travaux sera vérifié (cf. ci-contre). Si l'opérateur se dérobe, les collectivités pourront créer un réseau d'initiative publique.

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr>

TÉLÉPHONE MOBILE : LE GOUVERNEMENT NE SOUHAITE PAS ÉTENDRE LES OBLIGATIONS DES OPÉRATEURS

Il n'y aura pas de nouvelles obligations de couverture pour les opérateurs mobiles, a déclaré le ministre de l'Économie numérique, Éric Besson, devant la commission de l'économie du Sénat, le 25 janvier, pour l'examen de la proposition de loi sur l'aménagement numérique du territoire¹, déposée par les sénateurs Hervé Maurey et Philippe Leroy, en novembre dernier. En effet, ce texte prévoit d'étendre la couverture mobile pour les opérateurs titulaires de licences. Or, le ministre a précisé que l'État a assorti la vente de celles-ci d'obligations précises en matière de couverture du territoire. Les modifier change leur valeur, et "les prix auxquels elles ont été vendues seront donc contestés par les opérateurs", (suite p.4)

Ne pas dissuader les opérateurs d'investir dans les réseaux en fibre optique

La proposition de loi sur l'aménagement numérique du territoire¹, déposée par les sénateurs Hervé Maurey et Philippe Leroy fin 2011, prévoit notamment de sanctionner les opérateurs qui tardent à déployer leurs réseaux dans les zones denses, rentables, lorsqu'ils s'y sont engagés. Une idée dangereuse, a déclaré Éric Besson, ministre de l'Économie numérique, devant la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du Sénat, le 25 janvier. Il estime que, au lieu d'inciter les opérateurs à construire des réseaux, "ces pénalités risquent de les en dissuader", alors même que ce sont eux qui ont "déployé la quasi-totalité des lignes de très haut débit". Opinion partagée par Bruno Retailleau, sénateur de la Vendée, qui pense que les sanctions risqueraient d'entraîner des blocages et qu'il serait préférable de renforcer la coopération entre collectivités et opérateurs : en encadrant, de façon plus précise, les *manifestations d'intention* de construire des réseaux de ces derniers. La sanction, a expliqué Éric Besson, existe déjà. Si l'opérateur ne respecte pas ses engagements — une vérification annuelle sera effectuée dès le mois prochain —, les collectivités peuvent alors obtenir des fonds des investissements d'avenir pour créer leur réseau. Même en l'absence de carence de l'investissement privé, les collectivités peuvent toujours déployer un réseau d'initiative publique dans ces secteurs, a précisé le ministre. Mais, dans ce cas, elles ne peuvent prétendre à aucune aide.

1- N° 118 (2011-2012) : www.senat.fr

DANS CE NUMÉRO

- Réseaux FTTH en zone rurale p 2
- Carte d'identité numérique p 3
- Sondage sur l'e-administration p 4

RENDEZ-VOUS

VILLES ET TERRITOIRES

NUMÉRIQUES

En liaison avec la remise des Labels *Villes Internet* (le 6 février à Paris), le CNRS accueille un colloque international sur le thème : sociétés de l'information, sociétés de la connaissance : le rôle des collectivités locales. Co-organisé par l'association Villes Internet, les 6 et 7 février, à Paris. Places limitées.

www.vtn2012.fr

OUVERTURE DES DONNÉES

PUBLIQUES

Smile et Data Publica proposent un séminaire gratuit sur l'*open data* : étapes du processus, quels services proposer aux citoyens, impacts sur le système d'information... Nantes Métropole apportera son témoignage. Levallois-Perret (Hts-de-Seine), le 7 février.

<http://www.smile.fr>

NOUVEAUX OUTILS DE

COMMUNICATION

L'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (Ordif) organise son 4^{ème} forum de la communication, sur les nouveaux outils et canaux de communication, le 10 février au Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne).

www.ordif.com

INDUSTRIES DU NUMÉRIQUE ET DE LA SANTÉ

Colloque organisé les 28 et 29 février à Paris.

www.numerique-sante.fr

LIBERTÉS

L'EUROPE SOUHAITE RENFORCER LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La Commission européenne propose qu'une législation unique régisse la protection des données. Les citoyens auront ainsi une protection similaire quel que soit le pays d'Europe où leurs informations personnelles auront été traitées. Ils pourront aussi faire supprimer leurs données en ligne si aucun motif ne justifie qu'elles soient conservées (*oubli numérique*). Les règles actuelles datent de 1995 ; il y avait alors 1% d'internautes... La Commission a transmis sa proposition au Parlement européen.

FIBRE OPTIQUE

Réseaux jusqu'à l'abonné en zone rurale : retours d'expérience

Construire des réseaux en fibre optique (FTTH) en dehors des zones très denses est possible. Un bilan de l'expérience pilote, menée au premier semestre 2011, fournit aux communes rurales des bonnes pratiques dont s'inspirer pour faciliter ces déploiements.

Pendant six mois, de janvier à juillet 2011, six communes rurales ont déployé des réseaux à très haut débit en fibre optique jusqu'à l'abonné, ou FTTH (*cf.* encadré). Soit, au total, près de 7 000 lignes, desservant en très grande majorité des foyers (96%). Certaines techniques peu répandues ont été testées : pré-raccordement de logements en l'absence d'opérateur commercial, raccordement de pavillon, pose de câbles en aérien ou en façades... **Ces expériences pilotes**, dont les configurations et les conditions techniques étaient très diverses, **ont montré qu'il est possible de créer et de commercialiser de tels réseaux, en dehors des zones très denses**, en milieu rural ou périurbain. Un recueil de bonnes pratiques, édité par le commissariat général à l'investissement, qui cofinancé les expériences à 50%, expose les enseignements, tirés de ces expériences, sur la méthodologie à adopter et les points de vigilance. Quelques exemples.

UNE OU DEUX FIBRES PAR LOGEMENT, PAS PLUS

Dès l'origine, dans les trois communes où les opérateurs d'immeubles sont liés à des opérateurs commerciaux d'envergure nationale, il a été décidé de ne poser qu'une seule fibre par logement desservi. L'une des communes où deux fibres ont été installées souhaitait utiliser la seconde fibre pour proposer des programmes de télévision ; elle voulait ainsi faire bénéficier les ménages d'offres *triple play* (internet, téléphonie, télévision), de crainte qu'aucun opérateur national ne prenne d'accès passif sur son réseau. Pour le raccordement final de l'utilisateur, poser deux fibres dans le logement semble donc pertinent, à très faible coût. À l'inverse, mettre plus d'une fibre entre le point de mutualisation des opérateurs (à l'extérieur) et le point de branchement optique de l'immeuble, présenterait un surcoût trop élevé. ► En plus de l'offre passive que doit offrir tout réseau FttH, l'activation d'un réseau d'initiative publique (RIP) FttH devrait être envisagée uniquement s'il n'existe aucune offre active satisfaisante provenant d'un opérateur privé. **En théorie, la fibre active peut favoriser la concurrence** : les lignes activées sont, en principe, plus accessibles à des opérateurs aux faibles capacités d'investissement ou à ceux qui n'ont pas de présence locale de leur réseau. Toutefois, **l'activation d'un RIP par son exploitant comporte des risques, économiques notamment** : surcoûts en équipements, exploitation, système d'information et collecte. **Il est donc préférable que le RIP s'oriente seulement vers une offre passive**, dont un ou plusieurs opérateurs clients proposeront une offre de lignes activées.

LES PROPRIÉTAIRES ACCEPTENT LE PASSAGE DE FIBRE EN FAÇADE

Pour raccorder l'utilisateur final, diverses techniques ont été expérimentées, comme le **passage de câbles en façade**. Les tests n'ont pas permis d'établir qui, de l'opérateur d'immeuble ou de l'opérateur commercial, doit demander les autorisations ; il semble que ce soit plutôt l'opérateur d'immeuble. L'obtention de l'autorisation peut être longue (relances...) mais le taux de refus semble négligeable. **Les maires peuvent toutefois instituer des servitudes, en cas de refus du propriétaire** ou de l'assemblée des copropriétaires (art. L.48 et R.20-55 à R.20-62 du code des postes et télécommunications). Les expériences montrent que les raccordements se heurtent parfois à des difficultés spécifiques : pour le raccordement souterrain, absence de fourreau disponible (obturation ou saturation...) ; nombreux percements à réaliser ; né-

cessité de percer dans des matériaux particuliers comme le marbre ou dans des épaisseurs hors norme ; difficultés d'accès au passage de câble (combles exigus...). **Dans 10 à 20% des cas, le raccordement final a échoué, en raison de contraintes liées au passage sur les propriétés privées** : fourreau d'adduction du pavillon inutilisable (bouché, écrasé, inexistant...) ; chambre d'adduction de France Télécom masquée par la pose d'un revêtement (due à la réfection d'une rampe de garage par de l'enrobé ou des pavés, par exemple). **Les coûts de coûts de raccordement final des pavillons sont donc sensiblement plus élevés qu'en habitat collectif. ▀**

EN PRINCIPE, NE PAS PRÉ-RACCORDER SANS OPÉRATEUR COMMERCIAL

Les prises de terminaison optique peuvent être raccordées à la demande (abonnement de l'occupant) ou pré-raccordées en nombre, indépendamment d'un abonnement ou du souhait d'un opérateur commercial. Sur les six expériences pilotes, trois ont choisi de pré-raccorder. Dans ce cas, les opérateurs d'immeuble ont demandé l'accord écrit de l'occupant du local et celui du propriétaire ou du syndicat de copropriétaires, pour pouvoir accéder aux parties communes des immeubles collectifs. Ils ont alors organisé des campagnes d'information : réunions publiques, permanences... Les habitants qui ont refusé le pré-raccordement n'avaient pas l'intention de s'abonner à moyen terme ou craignaient des dégradations dans leur logement fraîchement rénové. **L'intervention de la commune peut être déterminante dans le succès de l'opération de pré-raccordement**, à la fois pour conseiller les habitants, les rassurer, et faciliter le travail de l'opérateur : prêt de locaux, co-organisation de réunions... Le pré-raccordement pourrait probablement augmenter les demandes d'abonnement ; il ne retarde pas le chantier s'il est anticipé. Toutefois, devant **les surcoûts, il est préférable d'éviter les pré-raccordements.**

LA COMMUNE DOIT CONSTITUER UNE ÉQUIPE DÉDIÉE AU PROJET

Le projet de réseau FTTH est complexe et nécessite des équipes importantes. La commune doit aussi, si possible, constituer une équipe projet : chef de projet technique, correspondant administratif et/ou juridique, assistance à maîtrise d'ouvrage technique ou juridique. **La planification du projet** doit être précise et suffisamment anticipée, pour **coordonner les nombreux intervenants** et prendre en compte les délais nécessaires à l'obtention d'autorisations ou à la signature de conventions particulières. Il est recommandé de **prévoir des réunions de projet régulières** et d'impliquer la ou les collectivités concernées (mairies notamment) qui peuvent faciliter l'obtention des autorisations et sensibiliser la population. De manière générale, les difficultés des projets semblent davantage d'ordre administratif que technique : obtention de permissions de voirie, édicton d'arrêtés de circulation, délais d'instruction (jusqu'à deux mois) des dossiers soumis à l'architecte des bâtiments de France pour l'intégration paysagère des *points de mutualisation*, contestation de la propriété de fourreaux...

"Évaluation des projets pilotes FTTH - Recueil des bonnes pratiques", commissariat général aux investissements d'avenir, avec la Caisse des dépôts et les cabinets PMP et Qu@trec, novembre 2011, 76 p. :

www.industrie.gouv.fr/etudes/evaluation-projets-pilotes-FTTH-recuei-bonnes-pratiques.pdf

Six communes, huit opérateurs commerciaux

▀ Six communes participaient à l'expérimentation de la fibre optique jusqu'à l'abonné, sélectionnées par un appel d'offres : Issoire, Chevry-Cossigny (Seine-et-Marne), Aumont-Aubrac (Lozère), Sallanches, Saint-Lô (Manche), Mareuil-sur-Lay (Vendée). Tous les projets pilotes ont pu être déployés en six mois environ.

▀ Opérateurs commerciaux : Bouygues Télécom, Free, Orange, SFR, Alsatis, Comcable, e-tera, Uptimeo, Wibox.

SÉCURITÉ

LE SÉNAT REJETTE LA PROPOSITION DE LOI SUR LES CARTES D'IDENTITÉ BIOMÉTRIQUES

Le désaccord persiste entre l'Assemblée nationale et le Sénat, sur la protection de l'identité. Le 26 janvier, les sénateurs ont refusé un amendement, déposé par le Gouvernement sur le texte de la commission mixte paritaire, qui permettrait de lier les données biométriques de la future carte d'identité électronique à un fichier central. Et, par là même, d'identifier un individu à l'aide de ses données biométriques (empreintes digitales, photo...). En première lecture, début juin 2011, les sénateurs avaient instauré une garantie matérielle : **stocker les empreintes dans un dossier informatique désigné par un numéro**. En cas de vérification d'identité, la base indiquerait uniquement qu'elle correspond au numéro de l'empreinte, sans autre précision. Cette technique de fichier "*à liens faibles*" avait été supprimée par les députés, début juillet ; ils avaient alors rétabli la possibilité d'identifier quelqu'un à partir de ses empreintes. Les sénateurs ne souhaitent pas, non plus, qu'une personne puisse être identifiée à partir de son image numérisée. Le texte est reparti pour une nouvelle lecture à l'Assemblée nationale.
www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl09-682.html

LECTURE

L'ARCEP RETRACE 15 ANS DE RÉGULATION DU NUMÉRIQUE

L'Autorité de régulation des télécommunications (ART), devenue Arcep en 2005, a été créée il y a quinze ans, en 1997. L'occasion, pour cet anniversaire, de publier un numéro spécial sur l'histoire de la révolution numérique. Des articles de fond alternent avec plus de deux cents citations de diverses personnalités qui ont marqué l'évolution du secteur des télécommunications en France : haut débit, très haut débit, économie numérique...
"1997-2012, du monopole des télécoms à la révolution numérique - 15 ans de régulation", janvier 2012, 44 p. :
www.arcep.fr/fileadmin/uploads/tx_gsp_ublication/ARCEP_15_ans.pdf

SATELLITE : SUCCÈS D'UNE EXPÉRIMENTATION DANS 12 DÉPARTEMENTS

Plus de quatre-vingts utilisateurs volontaires, vivant en zone blanche (montagne, campagne...), ont testé gratuitement, pendant plusieurs semaines, les services *Tooway* du nouveau satellite *Ka-Sat*. Expérience concluante : à l'issue du test, la quasi-totalité (95%) d'entre eux ont choisi de s'abonner. Ce satellite offre une rapidité d'utilisation d'internet comparable à celle de l'Adsl, supérieure à celle offerte par les autres technologies satellitaires. Représentant des profils et des besoins différents, les testeurs vivaient dans des communes aux caractéristiques géographiques, topographiques et politiques diverses. Eutelsat a mené cette expérimentation avec l'Association nationale des élus de la montagne (Anem) et l'Assemblée des départements de France (ADF).
www.tooway.fr

LES FRANÇAIS CRAIGNENT POUR LEURS DONNÉES SUR LES SITES PUBLICS

À 47%, les Français semblent satisfaits des démarches administratives en ligne, bien que 22% (les moins diplômés, les plus ruraux et les plus âgés) considèrent qu'elles sont trop développées ; à l'inverse, les 22% plus jeunes, plus diplômés et plus grands utilisateurs d'internet, souhaiteraient davantage d'e-administration. C'est ce que montre une étude Harris Interactive¹, selon laquelle **deux craintes majeures** subsistent toutefois : la **déshumanisation du service public** (83% considèrent qu'il y a une perte de contact avec les agents) ; le risque de **divulgaration de données personnelles**. En effet, huit personnes sur dix pensent que la sécurité n'est pas garantie sur un site administratif et qu'y enregistrer ses informations personnelles comporte un risque, notamment, pour 77%, le piratage pour usurpation d'identité ou l'utilisation frauduleuse de carte bancaire... **Près de six personnes sur dix craignent même que les organismes publics revendent leurs données** à des sociétés privées pour du démarchage commercial... **Deux-tiers des Français** (personnes plus âgées, catégories populaires, internautes occasionnels) **considèrent qu'il est parfois difficile d'utiliser les services en ligne ; c'est aussi l'avis de plus de sept salariés du secteur public sur dix...** Parmi les données que les citoyens ne souhaitent pas divulguer sur des sites d'e-administration, figurent **les coordonnées bancaires** (77% "contre"), **le dossier médical** (68%), les revenus (70%) ou encore les origines (54%). En revanche, les données d'état civil, de situation familiale ou professionnelle, leur paraissent moins sensibles.

1- Enquête effectuée en ligne du 13 au 18 janvier, auprès d'un échantillon national représentatif de 1005 personnes : www.harrisinteractive.fr

CANTAL : UN PROGRAMME "COLLÈGE NUMÉRIQUE RURAL"

En collaboration avec le rectorat, le conseil général du Cantal lance un programme sur le numérique dans les col-

lèges ruraux, pour 2012-2014. Objectif : poursuivre leur modernisation et les rendre plus attractifs grâce à un enseignement innovant. Ce programme s'appuie sur la généralisation des *environnements numériques de travail* (plateformes de ressources pédagogiques), initiée par le département, et sur des initiatives nationales : école numérique rurale, manuel scolaire numérique... Pour intégrer le programme, les collègues qui ont un projet pédagogique numérique devront répondre à un appel à projets. Ils pourront ainsi bénéficier de matériel, notamment de nouveaux **tableaux blancs interactifs** (TBI), compatibles avec ceux qu'ils possèdent déjà, pour améliorer les connaissances des élèves. **Plusieurs équipements se relieront au TBI** et à l'environnement numérique de travail. Avec des **ardoises numériques**, destinées à piloter à distance le TBI, l'enseignant pourra **commenter et annoter les éléments qu'il projette au tableau, tout en se déplaçant**. **Des boîtiers d'évaluation permettront aux élèves de participer régulièrement à des tests** et contrôles de connaissances, dont les résultats seront enregistrés et archivés. En proposant la même série de tests un peu plus tard, le professeur pourra comparer les résultats et **repérer immédiatement les élèves en difficulté**. La classe mobile est une sorte de **mallette** qui contient des ordinateurs portables ou des tablettes, une borne wifi pour créer un réseau sans fil temporaire dans une salle de classe, et un ordinateur-maître qui prend à distance le contrôle de tous les autres. L'élève peut alors répondre à des questions, faire un exercice diffusé directement sur le TBI de la classe et être corrigé en direct par le professeur. **Des tablettes ou des baladeurs peuvent constituer un laboratoire de langues facilement transportable**. Le plan *Collège numérique rural* a été élaboré par un comité de pilotage regroupant des agents du conseil général, du rectorat et de l'inspection académique, ainsi que des enseignants et des principaux de collèges.

TÉLÉPHONIE MOBILE (SUITE)

ce qui engage la responsabilité de l'État. S'il doit rembourser une partie des licences de la téléphonie mobile, où trouver les crédits correspondants, s'est interrogé le ministre. Un **groupe de travail sur la couverture mobile sera lancé le 8 février**, réunissant État, collectivités locales, opérateurs, parlementaires et associations de consommateurs. Objectifs : préparer un nouveau programme sur les zones blanches, et **clarifier les critères d'évaluation de la couverture**. Aujourd'hui, elle est mesurée en zone habitée, et en position immobile à l'extérieur, pour un outil par définition mobile... Concernant la couverture à très haut débit du territoire (cf. p.1), Éric Besson estime qu'en modifiant le cadre financier et réglementaire, la proposition de loi conduirait à engager un nouveau processus de discussion de plusieurs années et à geler les investissements ; or, 4 ans ont déjà été nécessaires pour élaborer le cadre juridique actuel.

1- N° 118 (2011-2012) : www.senat.fr